Extrait du Registre des arrêtés du Maire

Nous, Maire de la commune de ROLLOT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2215-1 Vu le code de la santé publique et notamment son article L.3136-1

Vu la loi n° 2020-856 du 9 juillet 2020 organisant la sortie de l'état d'urgence sanitaire

Vu l'arrêté préfectoral du 14 août 2020 portant obligation de port du masque pour les personnes de onze ans et plus dans les communes du département de la Somme dans les lieux caractérisés par un risque de public nombreux et de promiscuité, Vu l'arrêté du 27 août 2020 portant obligation de port de masque aux abords des établissements d'enseignement du département de la Somme,

Vu le décret du 16 octobre 2020

Considérant le caractère pathogène et contagieux du virus SARS-cov-2 Considérant l'urgence et la nécessité qui s'attachent à la prévention de tout comportement de nature à augmenter ou à favoriser les risques de contagion, en particulier dans l'espace public à forte fréquentation et par suite, propices à la circulation du virus qu'en outre, une hausse des contaminations et un afflux massif de patients seraient de nature à détériorer les capacités d'accueil du système médical départemental.

ARRETE:

Article 1^{er}: Le port du masque est obligatoire dans un périmètre de 50 mètres autour des entrées et des sorties des écoles à compter du 17 octobre 2020 et ce 30 minutes avant et après les ouvertures et fermetures de ces établissements.

Article 2 : le périmètre concerné par cet arrêté concerne la rue Saint Nicolas jusqu'au 25 bis ainsi que la Place de l'église.

Article 3 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Maire de Rollot, Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de Montdidier, et Monsieur le Sous-Préfet de Montdidier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme: en Mairie le 17/10/2020

Le Maire d